



## MOTION DU SYNDICAT CGT

### HNIA SAINTE ANNE

Monsieur le ministre des Armées

Nous, syndiqués CGT de l'HNIA Sainte Anne, réunis ce jour en congrès syndical, vous interpellons sur les conditions indignes réservées aux personnels soignants de catégorie active.

Non content de leur réserver un parcours professionnel dans des conditions extrêmement pénibles et usantes, ils sont placés d'office à la retraite par "leurs chefferies" dès 62 ans, lors d'une restriction ou inaptitude, sans tenir compte de leur parcours professionnel ni de leur situation financière. Cet état de fait a déjà été dénoncé à plusieurs reprises par notre Organisation Syndicale dans les instances du Ministère.

A moins d'une abrogation complète des dernières réformes des retraites, nous revendiquons instamment que ces personnels soient reclassés sur des emplois compatibles à leur état de santé au sein même de leur structure professionnelle et qu'ils conservent le choix de date de départ à la retraite.

Ainsi, ces agents méritants et dévoués pourront envisager de percevoir de modestes retraites leur permettant d'assumer dignement leurs conditions d'existences.

Toulon, le 05 juin 2025